



Ressources EDUCFI

publié le 26/02/2023

Éducation économique, budgétaire et financière

Descriptif :

Présentation de ressources pour la mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation financière (stratégie Educfi) et la passation du passeport Educfi.

Sommaire :

- Présentation de la stratégie EDUCFI
- Le passeport EDUCFI



● Présentation de la stratégie EDUCFI

Le besoin d'une éducation financière et budgétaire pour tous les citoyens a été soulevé dans le cadre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion scolaire (2013). Dans ce contexte, une stratégie nationale d'éducation financière a été adoptée. Elle propose notamment le développement d'une éducation financière pour tous les élèves, dès l'école élémentaire et tout au long de la scolarité. Les questions financières et budgétaires sont présentes dans la vie quotidienne des élèves sans qu'ils puissent toujours en comprendre le sens. L'éducation financière et budgétaire vise à leur faire acquérir des connaissances et des compétences afin qu'ils puissent mieux appréhender la vie économique et faire des choix en citoyens éclairés.

Une convention de partenariat a été signée le 11 octobre 2017 entre le gouverneur de la banque de France et le DESGCO. L'objectif est de promouvoir l'éducation budgétaire et financière pour éviter notamment le surendettement mais également pour répondre aux attentes des français dans ce domaine.

Adossée aux programmes, l'éducation financière et budgétaire offre des situations concrètes variées dans différents champs d'enseignement. Les mathématiques constituent un point d'ancrage privilégié mais le français, l'histoire et la géographie, l'enseignement moral et civique constituent aussi des entrées possibles. L'éducation financière et budgétaire invite également à des approches interdisciplinaires et transversales à travers les projets menés dans les écoles et les établissements (coopérative, voyage scolaire...).

● Le passeport EDUCFI

Le déploiement du passeport EDUCFI à toutes les académies durant l'année scolaire 2021-2022 a été une véritable réussite. Plus de 50 000 élèves ont bénéficié du passeport dans près de 750 établissements. Pour l'année scolaire 2022-2023, le ministère de l'Éducation Nationale a décidé de généraliser le passeport EDUCFI dans tous les établissements accueillant des élèves du niveau collège, pour au moins deux classes (de 4e de préférence), tel que le précise la note de service publiée au bulletin officiel n°28 du 14 juillet 2022

(<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo28/MENE2216083N.htm>)

Une plaquette de présentation est consultable ci-dessous :

Vous trouverez également un webinaire animé par M. Mohammed Rahmoune Inspecteur référent du passeport EDUCFI pour l'académie de Poitiers, et M. Patrice Saulnier de la Banque de France à l'adresse :

<https://bbb-adm-scalelite.visio.education.fr/playback/presentation/2.3/c49ed41bbd5dee255e1afaf16ab468eb19f79a6b-1674657556004>

La DGESCO a publié un parcours m@gistère destiné à accompagner les professeurs dans la mise en œuvre du passeport EDUCFI.

https://magistere.education.fr/local/magistere_offers/index.php?v=formation#offer=1274

La campagne de passation 2023 débutera juste après la semaine de l'éducation financière, qui se tiendra du 20 au 24 mars.

La page Éduscol dédiée à l'éducation économique, budgétaire et financière propose par ailleurs des ressources produites en partenariat avec la Banque de France et adossées aux programmes scolaires :

<https://eduscol.education.fr/180/education-economique-budgetaire-et-financiere>



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.